

Mairie  
de  
VILLEBOIS 01150

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la commune, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie CHARMET.

**Présents** : E. CHARMET, I. FRADIN DE BELLABRE, Y. MERMIN, N. RODIN-DUFOUR, O. DAVID, M. DELAROQUE, M. LAMBERT, C. JEAN, R. VOLO, C. DURAND, J. LACROIX

**Secrétaire de séance** : C. BUGAUD, secrétaire de mairie

**Date de convocation** : 22 mars 2024

Madame Émilie CHARMET, Présidente, a procédé à l'appel des membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h04.

1. Lecture du compte-rendu de la séance du CA du CCAS du 15 novembre 2023

Après lecture du compte-rendu du CA du CCAS du 15 novembre 2023 : **Adopté à l'unanimité.**

2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023

Comme chaque année, le Conseil d'administration du CCAS doit valider le compte de gestion et le compte administratif.

Pour rappel, le compte de gestion est établi par le Trésorier en fonction des opérations qu'il a enregistrées pour la commune, et il doit être identique au compte administratif, qui est lui établi par l'ordonnateur, soit Emilie CHARMET, Présidente du CCAS.

Cette dernière procède à la présentation de la balance des dépenses et des recettes, ainsi que du détail des imputations des recettes et des dépenses.

Suite à la présentation de tous les éléments relatifs au compte administratif 2023 et au compte de gestion 2023, le Conseil d'administration se prononce, après que la Présidente ait quitté la salle :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses de l'exercice 2023	7 574,64 euros
Recettes de l'exercice 2023	6 735,06 euros
= Résultat de l'exercice 2023	- 839.58 euros
Excédent reporté 2022	5 952,34 euros
<b>Résultat cumulé 2023</b>	<b>5 112,76 euros</b>

La Présidente souligne que l'excédent de fonctionnement continue de s'amenuiser. Il est cette année de 5 112,76 euros, à reporter dans la même section du budget 2024, puisque le CCAS ne réalise pas d'investissement.

Pour l'approbation du compte administratif 2023 : **adopté à l'unanimité.**

Pour l'approbation du compte de gestion 2023 : **adopté à l'unanimité.**

### 3. Budget primitif 2024

Prenant en compte le report d'excédent de 5112.76 euros, l'analyse des recettes de fonctionnement et des aides attribuées depuis le début du mandat, et anticipant la revalorisation du montant des aides et du reste à vivre à venir, la Présidente propose l'établissement du budget 2024 tel que suit : 9 742.76 euros de dépenses en section de fonctionnement et 4 630.00 euros en recettes de fonctionnement, auxquelles s'ajoutent l'excédent reporté de l'exercice 2023 de 5112.76 euros, équilibrant ainsi à 9742.76 euros les deux sections.

La Présidente souligne qu'une dotation de la commune reste indispensable, les recettes ne couvrant toujours pas le montant des dépenses, et détaille les prévisions budgétaires aux conseillers.

#### **Vote du budget primitif du CCAS 2024 :**

Dépenses de fonctionnement : 9742.76 euros

Recettes de fonctionnement : 4630.00 euros

➔ Résultat 2023 reporté en recette de fonctionnement : 5 112.76 euros

= Total en recettes et dépenses à l'équilibre : 9742.76 euros

**Adopté à l'unanimité.**

### 4. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

La Présidente présente une première demande d'aide datée du 19 mars 2024 et informe que dans sa première version, elle concernait les dépenses et ressources de l'année 2023. Elle précise que le fonctionnement choisit par délibération du CA ne concernant que des aides ponctuelles et d'urgence, un nouveau dépôt de dossier pour la période a été demandé. Il s'agissait alors d'un problème financier dû à une latence entre les frais engagés pour une entrée en EHPAD, d'abord temporaire puis définitive, et l'instruction du dossier de demande d'aide à l'hébergement social et l'obligation alimentaire des ayants-droits par le Conseil départemental. Ce foyer, éligible sur ladite période, s'est vu attribuer une aide d'urgence alimentaire le 29 mars, et a obtenu une réponse favorable du Conseil Départemental depuis.

La seconde demande d'aide concerne un foyer en situation de surendettement avec de nombreux impayés et un reste-à-vivre négatif. Ce foyer va être guidé et réorienté afin de bénéficier d'un accompagnement par les services sociaux. Le CCAS agit en offrant une aide alimentaire d'urgence, d'abord pour une personne seule pour mars puis pour deux personnes en avril car le foyer accueillera un enfant.

La Présidente rappelle la possibilité de prendre en charge au moins une partie de la facture d'électricité impayée. Les conseillers débattent sur la possibilité de régler, via des chèques de service énergie, la totalité de la facture. Les conseillers s'entendent sur le fait que ce foyer doit bénéficier d'un accompagnement administratif solide afin de mener à bien ses demandes, en l'orientant vers le Centre Départemental des Solidarités de Lagnieu, France Service et les écrivains publics d'Ambérieu-en-Bugey.

### 5. REPAS DES AÎNÉS 2024

La Présidente présente une proposition d'animation dont les convives du repas de Sault-Brénaz en novembre dernier lui avaient fait bonne presse, il sera contacté.

*M. Lambert quitte la séance à 20h27.*

Les conseillers s'accordent pour faire appel au même traiteur que l'an dernier pour le repas des aînés.

Une conseillère demande s'il y a eu des retours sur les colis 2023 : ils semblent généralement positifs, mais un conseiller indique qu'il a eu des retours négatifs quant à la qualité du contenu de ces derniers. La Présidente rappelle la ligne directrice définie par les membres du Conseil

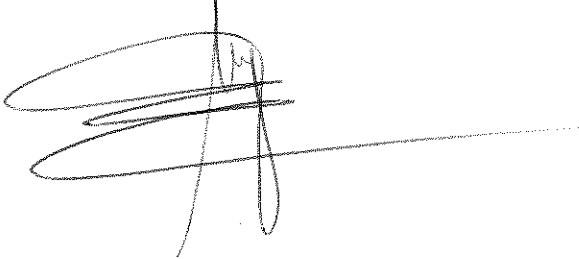
d'administration, ayant pour but d'inciter les bénéficiaires à venir au repas afin de partager un moment convivial et souligne qu'en raison de la forte augmentation des prix des colis, la qualité ou le contenu en pâtit forcément, le budget du CCAS ne pouvant malheureusement pas suivre. Les conseillers confirment cette orientation, mais s'accordent tout de même pour essayer de trouver des solutions pour faire face à l'inflation.

Fin de séance à 20h50.

VILLEBOIS, le 03 avril 2024

La Présidente,

Emilie CHARMET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emilie CHARMET', with a long horizontal stroke extending to the right.

La Secrétaire de séance,

Camille BUGAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Camille BUGAUD', with a long horizontal stroke extending to the right.